

N°DEC-2023-224

## DÉCISION DU MAIRE

### ORGANISATION, PAR L'ASSOCIATION LES TROIS COUPS, D'UN SPECTACLE INTITULÉ « PIROUILLE, LA DANSE DES QUATRE SAISONS », LE 15 DÉCEMBRE 2023 AU GYMNASSE LANGEVIN-WALLON

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec L'association LES TROIS COUPS – 5 bis rue Fessart 75019 PARIS ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Pirouette, la danse des quatre saisons », le vendredi 15 décembre 2023 à 17 heures, au gymnase « Langevin-Wallon ».

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'association LES TROIS COUPS, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 750 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 14 novembre 2023.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **22 NOV. 2023**  
Et de sa publication le **22 NOV. 2023**

---

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services,  
Nathalie BOURGEOIS

---